

Règlement du 4ème duathlon de Mâcon du 26 mars 2023

Art 1 - L'inscription engage l'athlète à se soumettre à l'ensemble des dispositions de la réglementation sportive 2023 de la FFTri (disponible sur www.fftri.com).

Art 2 - Les courses sont accessibles aux athlètes nés en 2017 et avant, sous réserves que :

- les non licencié(e)s FFTri Compétition présentent un certificat médical d'absence de contreindication à la pratique du sport en compétition (ou à défaut des disciplines concernées en compétition) de moins d'un an au jour de l'inscription à la compétition et une pièce d'identité. Ils doivent s'acquitter individuellement du Pass Compétition.

- les mineurs non-licenciés FFTri fournissent une autorisation parentale de participation à l'épreuve (disponible sur notre site).

- les licenciés FFTri Compétition présentent la licence 2023 et une pièce d'identité.

- les licenciés ITU prennent un pass compétition. Celui-ci sera gratuit uniquement pour les licenciés des fédérations de triathlon des pays suivants : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Suisse.

Art 3 - Un seul dossard par athlète sera distribué. L'utilisation de la ceinture porte dossard est obligatoire.

Art 4 - Les inscriptions en ligne sont closes le **vendredi 24 mars à 23h59**. Inscription sur place majorée de 5 € (sauf courses Jeunes 6-9 et Jeunes 10-13) dans la limite des places disponibles. Clôture du retrait des dossards 30 minutes avant le départ de chaque course.

Art 5 - Le vélo se déroulera sur un circuit fermé aux véhicules. Le drafting est autorisé sur toutes les catégories d'âges (cf points 6.5.4 et 6.5.5 de la réglementation sportive 2023). Le nombre de tour à réaliser dépend de la course. **Il appartient à chaque athlète de comptabiliser le nombre de tours relatifs à sa course.**

Art 6 - L'utilisation de caméras embarquées est interdite.

Art 7 - Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera réalisé même en cas de présentation d'un certificat médical. Si pour une raison exceptionnelle, un concurrent ne peut participer, celui-ci se verra proposer une inscription à titre gratuit pour l'édition suivante. A charge pour lui de se manifester auprès de l'organisation pour que cette dernière lui régularise l'inscription l'année suivante.

Art 8 - En cas d'annulation de l'épreuve, les frais d'engagement ne seront pas remboursés.

Art 9 - La responsabilité civile de l'organisateur est couverte par une police souscrite auprès de la FFTri. Toutefois l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance dus à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de perte ou de vol d'objet ou de matériel (en dehors et dans le parc à vélo).

Art 10 - Votre participation à l'une des épreuves équivaut à votre acceptation pour l'utilisation par les organisateurs du duathlon de Mâcon, ainsi que de leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître ainsi que vos données d'inscription. Vous acceptez que ces images soient utilisées sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Art 11 - Les classements aux différentes courses seront réalisés à partir des informations complétées lors de l'inscription en ligne.

Art 12 - La sélection des clubs de Bourgogne-Franche-Comté pour les demi finales D3 Homme, D3 se fera sur les 3 premières équipes pour les hommes et pour les femmes.

Art 13 – Conformément à la réglementation en vigueur, pour les courses avec aspiration-abri (drafting) autorisé, les roues devront comporter au minimum 20 rayons. Une liste de marques et modèles exceptés est disponible sur notre site. Si vos roues comportent moins de 20 rayons, vous signaler auprès des arbitres. Une vérification de conformité pourra également être effectuée lors de la course.